

## Contre la réforme des lycées

### Halte à la mise au pas et à l'autoritarisme

### Pour un fonctionnement plus démocratique des établissements

#### Une réforme des lycées pour supprimer des emplois

Cette réforme importe du collège les réformes contestées de ces dernières années. Elle impose un « socle commun » en réduisant les horaires disciplinaires et en supprimant des enseignements.

**Toutes les disciplines sont touchées.** Cela se traduira dès l'année prochaine par des **suppressions massives de postes en lycée.**

Cette réforme impose un tronc commun en première et diminue les horaires de spécialité. Loin de réduire la hiérarchie entre les séries ou de permettre des réorientations, **ce tronc commun permet d'élever le nombre d'élèves par classe.**

Cette réforme généralise l'enseignement des langues en groupe de compétences sans distinction horaire des LV1 et LV2.

Le SNES appelle les collègues à se réunir dans les établissements pour **chiffrer ces suppressions** à partir des nouvelles grilles horaires.

Cette réforme programme **la fin de la voie technologique industrielle** en réduisant le nombre de séries de 13 à une qui ressemblerait à une série S option SI et rien sur la série STL.

Cette réforme supprime tous les enseignements à effectifs réduits pour **globaliser les horaires** et les mettre à disposition des établissements.

**C'est presque le tiers des horaires qui, ainsi, perdraient leur caractère obligatoire pour les élèves,** le tiers de la DHG des lycées qui sera à la disposition du chef d'établissement.

Les conséquences en seront considérables : la concurrence entre les disciplines et les collègues pour obtenir ces heures fera rage.

**La pérennité de ces heures n'est pas assurée : elles ne font pas partie des horaires réglementaires.** Dans un contexte de perte d'emplois, les rectorats réduiront l'enveloppe attribuée aux établissements. C'est ce qui s'est produit sur les fourchettes horaires et les IDD en collège.

Les inégalités entre les établissements et les disciplines seront croissantes : le rectorat est libre dans la distribution de ces heures de favoriser tel ou tel établissement selon les projets et l'entregent du chef d'établissement.

#### Derrière une autonomie croissante des établissements, toujours plus de pouvoir au chef

Le projet de décret sur le fonctionnement des EPLE – **collèges compris – renforce le pouvoir du chef d'établissement** en lui permettant de constituer un conseil pédagogique à sa guise ( il en désigne les membres), doté d'un pouvoir important.

- Il empiètera largement sur la **liberté pédagogique** en évaluant la manière de noter les élèves.

- Il organisera les groupes de compétences.

- Il sera responsable de la partie pédagogique du projet d'établissement.

- Il sera en charge de la répartition des horaires non réglementaires – dédoublements et accompagnement – dans le cadre de la réforme des lycées. Si le projet est refusé par le conseil

d'administration, **le chef d'établissement est en droit de l'imposer.**

Ce projet concurrence largement le conseil d'administration dont les membres sont élus. A-t-on si peur de la démocratie qu'on veuille la réduire à la portion congrue ?

Ces projets menacent les postes, alourdissent nos conditions de travail, mettent à mal notre liberté pédagogique et nos statuts.

Le système éducatif qu'ils instaurent, entérine et aggrave les inégalités, fait éclater le service d'éducation et renvoie au local la définition des services, horaires et des enseignements. Ils tournent le dos à la réussite de tous les élèves.

## Nous n'en voulons pas !

Les sections académiques du SNES de Paris, Créteil, Versailles, dans le cadre de l'appel intersyndical national appellent les collègues à se réunir dès maintenant, dans leur établissement pour informer et débattre de ces projets.

Elles les invitent, le 10 décembre, jour où le Conseil Supérieur de l'Education (CSE) est consulté sur les projets, à venir manifester massivement leur opposition, devant le Ministère, en recourant à la grève partout où c'est possible.

**Rendez vous Jeudi 10 Décembre 14h30 M° SEVRES BABYLONE**